



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9460<sup>e</sup>** séance

Lundi 30 octobre 2023, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. França Danese . . . . .	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Hoxha
	Chine . . . . .	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis . . . . .	M. Abushahab
	Équateur . . . . .	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. de Rivière
	Gabon . . . . .	M. Biang
	Ghana . . . . .	M. Agyeman
	Japon . . . . .	M. Ishikane
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique . . . . .	M. Kumanga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Baeriswyl

## Ordre du jour

### La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2023/729)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation concernant le Sahara occidental

#### Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2023/729)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/802, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/729, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Mozambique, Fédération de Russie

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2703 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de voir le Conseil de sécurité réaffirmer, avec l'adoption de la résolution 2703 (2023), son appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, et à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alexander Ivanko. Aujourd'hui, le Conseil a clairement signifié que nous

devons redoubler d'efforts afin de promouvoir un règlement durable et digne pour le Sahara occidental, et ce sans plus tarder. Bien que cette résolution ait reçu un large soutien, nous regrettons que le Conseil n'ait pas voté à l'unanimité pour le renouvellement du mandat, car l'unité renforce considérablement les efforts déployés par l'ONU pour parvenir à la paix.

Les États-Unis appuient fermement l'Envoyé personnel de Mistura et ses efforts pour faire avancer le processus politique. En adoptant cette résolution, les membres du Conseil soulignent l'urgence d'un processus politique couronné de succès. Nous appelons à nouveau toutes les parties à coopérer de bonne foi avec l'Envoyé personnel et à œuvrer en faveur d'une solution politique durable. Une solution politique est essentielle pour promouvoir un avenir pacifique et prospère pour le peuple du Sahara occidental et la région, et les États-Unis continuent de penser que le plan marocain d'autonomie est une proposition sérieuse, crédible et réaliste, et constitue une approche qui pourrait satisfaire ces aspirations.

En renouvelant le mandat, le Conseil réaffirme également le rôle primordial de la MINURSO, qui s'efforce de désamorcer les tensions, de surveiller la situation sur le terrain et d'en rendre compte, et de favoriser les conditions propices à l'avancement du processus politique. Nous nous félicitons des progrès accomplis par la MINURSO dans le réapprovisionnement de ses bases d'opérations pour soutenir ces opérations cruciales. La poursuite d'opérations de réapprovisionnement sûres et régulières et le respect continu de la liberté de circulation de la MINURSO sont essentiels.

Nous restons profondément préoccupés par la situation humanitaire à Tindouf. Les conditions de vie précaires, les menaces pesant sur la sécurité alimentaire et le manque d'accès aux services de base requièrent une réponse collective. Les États-Unis, en tant que principal donateur d'aide humanitaire, s'engagent à jouer leur rôle. Mais nous devons tous nous mobiliser. Les populations du Sahara occidental et de la région comptent sur nous. La journée d'aujourd'hui est une étape positive, mais nous devons continuer à aller de l'avant.

**M. Kumanga** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique remercie le rédacteur pour ses efforts. Nous souhaitons exprimer notre ferme soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Staffan de Mistura. Dans le même ordre d'idées, nous réaffirmons notre soutien au travail de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Le Mozambique a abordé le processus de consultation sur la rédaction de la résolution 2703 (2023) dans un esprit ouvert et constructif, en étant pleinement conscient du mandat de la MINURSO tel qu'il a été adopté par le Conseil de sécurité. Nous avons donc exprimé notre volonté de nous engager de bonne foi dans le processus de négociation, dans le but légitime d'aider la MINURSO à revenir à ses objectifs fondamentaux, à savoir l'organisation d'un référendum pour l'autodétermination du peuple sahraoui, comme le prévoient la résolution 690 (1991) et les décisions ultérieures du Conseil.

Notre conviction est que la résolution qui vient d'être adoptée, dans sa forme actuelle, n'aidera pas les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptée, comme cela était prévu à l'origine. Au contraire, elle préfigure un abandon progressif du mandat et ne fait que repousser l'examen des questions fondamentales qui doivent être traitées. Nous soutenons tous les efforts visant à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple sahraoui conformément aux résolutions 690 (1991), 1754 (2007), 2414 (2018), 2468 (2019), 2494 (2019), 2548 (2020), 2602 (2021) et 2654 (2022).

Notre position est ancrée dans la Charte des Nations Unies, qui stipule que tous les peuples ont un droit incontestable et inaliénable à l'autodétermination. Ce principe a été repris dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de 1960. Pays né de l'exercice difficile de ce droit pour nous-mêmes, nous considérons qu'il s'agit non seulement d'un droit moral, mais aussi d'une politique judicieuse reposant sur une base juridique solide. Nous réaffirmons notre engagement à tout mettre en œuvre pour aider les parties à trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, fondée sur le compromis. Mais cela doit se faire sur la base d'efforts réels et dans le respect des propositions constructives de chacun. Nous réitérons notre appel aux parties pour qu'elles travaillent de bonne foi avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général afin de parvenir à l'exercice tant attendu du droit à l'autodétermination par le peuple sahraoui.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2703 (2023), préparée par les États-Unis concernant la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), car aucune des observations fondées sur les principes et dûment étayées, y compris celles ayant trait à un compromis, que nous transmettons au rédacteur depuis plusieurs années, n'a été prise en compte.

C'est pourquoi la résolution présentée aujourd'hui ne reflète pas la situation réelle sur le terrain concernant le processus de règlement de la question du Sahara occidental, et elle ne contribuera guère aux efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, pour reprendre un processus de négociation directe entre le Maroc et le Front POLISARIO en vue de parvenir à une solution mutuellement acceptable.

Depuis 2018, les résolutions prorogant le mandat de la MINURSO ont été modifiées d'une manière qui, à notre avis, compromet l'approche impartiale et non partisane de la problématique du Sahara occidental. Des formulations vagues sont apparues, qui soulèvent des questions, ainsi que des formulations qui désignent les parties directement impliquées dans le processus de règlement concernant le Sahara occidental. Nous considérons que les nombreuses références au format des tables rondes, qui n'est plus d'actualité et limite le travail de médiation de l'Envoyé personnel, n'ont plus lieu d'être. Nous n'étions pas d'accord avec cette approche par le passé et nous ne pouvons pas la soutenir aujourd'hui.

À cet égard, nous voudrions réaffirmer notre position constante sur le processus de règlement de la question du Sahara occidental. Nous prônons une position équilibrée et impartiale. Nous soutenons les efforts de l'Envoyé personnel pour organiser des négociations directes entre le Maroc et le Front POLISARIO. Dans cet esprit, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et participant au Groupe des Amis pour le Sahara occidental, nous restons en contact actif avec toutes les parties intéressées. Nous travaillons avec le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie et la Mauritanie.

Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui pourraient compliquer la reprise d'un dialogue politique de fond. La formule de règlement final doit être basée sur des solutions mutuellement acceptables qui facilitent un règlement politique juste de la situation concernant le Sahara Occidental qui convienne à la fois aux Marocains et au Front POLIARIO et qui prévienne l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental dans le cadre de procédures conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

En conclusion, nous voudrions souligner que notre position est uniquement le reflet du travail peu scrupuleux du rédacteur de la résolution présentée aujourd'hui. Une fois de plus, cela suscite de sérieux doutes quant à l'impartialité du travail des rédacteurs chargés de certains dossiers relatifs à des pays donnés dans l'accomplissement de leurs obligations.

Dans le même temps, nous continuons à soutenir résolument la MINURSO, qui joue un rôle stabilisateur indispensable pour créer sur le terrain des conditions propices à la reprise du dialogue entre le Maroc et le Front POLISARIO et à l'avancement du processus de paix, et nous continuons à soutenir le Chef de la Mission, M. Alexander Ivanko.

**M. Zhang Jun** (Chine) : Au fil des ans, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) s'est acquittée avec diligence du mandat qui lui a été confié par le Conseil et a concrètement contribué au maintien de la stabilité au Sahara occidental et à la promotion d'une solution politique. La résolution 2703 (2023), qui vient d'être adoptée, démontre la détermination du Conseil à soutenir la Mission dans l'exercice de ses fonctions et à trouver une solution politique à la question du Sahara occidental. La Chine constate avec satisfaction les progrès qui ont été réalisés en ce qui concerne le soutien logistique à la MINURSO et espère que les parties concernées continueront à renforcer leur communication et leur coopération avec la Mission, conformément aux résolutions du Conseil, afin de permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat.

La position de la Chine sur la question du Sahara occidental est cohérente et claire. La Chine appuie une solution juste et durable, acceptable pour toutes les parties, fruit de consultations entre les parties sur un pied d'égalité, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil. La Chine soutient l'Envoyé personnel du Secrétaire général, qui continue d'intensifier ses efforts de bons offices pour faire avancer le processus politique sur la base d'une compréhension approfondie des préoccupations des parties.

La Chine espère que les discussions au Conseil sur les prochaines résolutions relatives au mandat de la MINURSO refléteront l'évolution récente de la situation. Nous espérons également que le rédacteur encouragera des consultations approfondies au sein du Conseil en vue de dégager un consensus plus large.

**M. de Rivière** (France) : La France se félicite de l'adoption de la résolution 2703 (2023), qui renouvelle pour un an le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Je souhaite rappeler le plein soutien de la France aux efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général. Sa récente visite dans la région et les consultations qu'il a pu mener sont positives. Je salue également le travail de la MINURSO, qui joue un rôle clé dans la stabilité de la région, et contribue à créer les conditions nécessaires à la reprise du processus politique.

Nous nous félicitons de la reprise des opérations de ravitaillement des sites d'observation de la MINURSO à l'est du mur de sable en septembre. Une reprise pérenne reste toutefois nécessaire afin d'assurer ces ravitaillements de façon régulière. Il est également essentiel de garantir la liberté de mouvement de la MINURSO. La France rappelle sa préoccupation à l'égard des violations du cessez-le-feu. Elle appelle les responsables de ces violations à pleinement mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu afin de faciliter la poursuite du processus politique.

La France défend une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Je rappelle le soutien historique, clair et constant de la France au plan d'autonomie marocain. Ce plan est sur la table depuis 2007. Il est temps désormais d'avancer. Dans cette perspective, la France encourage toutes les parties à s'engager en vue d'une solution pragmatique, réaliste, durable et fondée sur le compromis et soutient les efforts de l'Envoyé personnel en vue de la reprise des tables rondes.

**M. Biang** (Gabon) : Le Gabon a voté en faveur du renouvellement pour un an du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara (MINURSO). Ce vote exprime le soutien de mon pays au processus politique visant à parvenir à une solution politique pragmatique, réaliste, réalisable, durable et fondée sur le compromis à la situation au Sahara occidental. Comme nous l'avons indiqué pendant les négociations, il s'agit d'une résolution équilibrée qui tient compte des attentes de toutes les parties et permettra de soutenir les efforts de l'Envoyé personnel Staffan de Mistura en vue de la relance du processus politique entre les différentes parties. Il convient de capitaliser sur cet élan diplomatique imprimé par l'Envoyé personnel, grâce à la reprise du processus des tables rondes, avec l'ensemble des protagonistes.

Le vote du Gabon traduit également notre soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, qui présente des perspectives crédibles et rassurantes permettant non seulement de mettre fin à l'impasse actuelle, mais aussi de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable.

Enfin, nous encourageons le Royaume du Maroc à poursuivre ses efforts en vue de la préservation du cessez-le-feu et du renforcement de sa coopération avec la MINURSO. Nous appelons toutes les autres parties à faire de même, dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité dans l'ensemble de la région.

**M. Abushahab** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, les Émirats arabes unis se félicitent de l'adoption de la résolution 2703 (2023), qui proroge d'un an

le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Nous remercions les États-Unis, en leur qualité de rédacteur, ainsi que les membres du Conseil de sécurité de leur participation constructive aux consultations.

Les Émirats arabes unis ont voté pour cette résolution car il s'agit d'un texte équilibré et exhaustif, qui prend en compte les évolutions importantes intervenues depuis l'année dernière, notamment les consultations informelles menées par l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura. La résolution d'aujourd'hui témoigne de l'appui continu du Conseil à la MINURSO et aux efforts déployés par l'Envoyé personnel pour faire avancer le processus politique sous l'égide de l'ONU.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance prévue sur cette question durant le mandat des Émirats arabes unis au Conseil de sécurité, je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, nous devons continuer à soutenir les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour préparer le terrain à la reprise des négociations. Nous pensons que le format des tables rondes, avec la participation de toutes les parties, permettra de sortir de l'impasse politique. À cet égard, nous soulignons que l'initiative d'autonomie

présentée par le Royaume du Maroc, que les résolutions du Conseil de sécurité qualifient depuis 2007 de sérieuse et crédible, est le seul moyen de parvenir à une solution politique concertée, juste, durable et pragmatique.

Deuxièmement, permettre à la MINURSO de réapprovisionner ses sites de façon durable – et pas seulement à titre exceptionnel – est indispensable pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat. À cet égard, nous saluons la coopération entre le Royaume du Maroc et la MINURSO, ainsi que son engagement en faveur du cessez-le-feu. Nous pensons que le Front POLISARIO doit coopérer pleinement avec la MINURSO, lever toutes les restrictions de nature à entraver les activités de la Mission et réaffirmer son engagement en faveur du cessez-le-feu.

Troisièmement, les Émirats arabes unis réaffirment leur ferme appui à la souveraineté du Royaume du Maroc sur l'ensemble du Sahara marocain, et nous insistons sur le fait que son intégrité territoriale ne doit pas être compromise. Nous espérons que l'ONU poursuivra ses efforts constructifs pour trouver une solution à cette situation qui dure depuis des décennies. Cela contribuerait à renforcer la sécurité et la stabilité dans une région qui est confrontée à de nombreux défis.

*La séance est levée à 15 h 30.*